



Agent traitant : Julie VINCENT - 060/41.41.22 - julie.vincent@publilink.be

Concerne : Projet éolien de la société KDE-Belgium à Grandrieu

Procès-verbal de la Réunion d'Information Préalable du 8 septembre 2010 au Centre culturel, Chemin des Amours, à 6470 SIVRY

Mr Michel POUCKET, Echevin de l'Energie, ouvre la séance au nom du Collège Communal de Sivry-Rance :

Je remercie les participants de leur venue.

Depuis 2-3 ans le PALE (Plan d'Actions Locales-Energie), inscrit dans le projet politique communal, vise à réduire la masse de Co2 de la commune. Diverses actions peuvent être possibles: le photovoltaïque, un projet d'hydro-électricité, et le projet éolien.

Aujourd'hui, cette séance est une séance d'informations sur un projet possible à Grandrieu.

Tout d'abord, vous allez entendre, Mr Michel Suzan qui va vous présenter la société KDE-Belgium, puis Mr Fawaz Al Bitar qui est le facilitateur éolien de EDORA, qui va vous présenter le contexte éolien en Europe, en Belgique et plus particulièrement en Région Wallonne, puis Mme Blandine Martin, chef de projet chez KDE présentera le projet lui-même, enfin le bureau d'études SGS, agréé et indépendant, de la Région Wallonne expliquera le déroulement de l'étude d'incidence sur l'environnement (EIE). Enfin, nous terminerons par une petite séance questions-réponses d'environ 1 heure.

Mr Michel SUZAN- KDE Belgium :

Je remercie Mr Poucet, et le public d'assister à cette réunion d'information préalable.

Plusieurs personnes vont présenter leur sujet. Je me contente de présenter de la société porteuse du projet. Chez KDE, ce qui guide notre action, c'est la force du vent, et utiliser au mieux cette force pour générer de l'énergie propre et de l'électricité.

L'idée est d'être guidé par cette force, et c'est cela qui nous a guidé vers des régions plutôt ventées pour pouvoir atteindre ces objectifs d'énergies renouvelables.

Nous sommes une filiale belge d'un groupe néerlandais, présent un peu partout en Europe, professionnels de l'éolien. Je dirige la filiale belge et la filiale française dans l'éolien de ce groupe.

L'avantage de cette organisation, c'est qu'elle se veut très proche de ses proches, et nous sommes adossés à un groupe solide. On se doit de se développer dans différents pays pour avoir le meilleur choix possible, car les technologies évoluent. Nous sommes un assez gros développeur en Europe avec un portefeuille de 1,9 Giga watt : environ 800-900 éoliennes en projet. On a déjà construit en Europe 350 Méga watt de parc, et en Belgique, on existe depuis 2 ans.

Notre volonté est d'être transparent dans les démarches, dire ce que l'on va faire et respecter le cadre de vie des riverains des parcs, d'appliquer les meilleures pratiques, et d'être à l'écoute des problèmes potentiels. Cette première réunion fait partie de cette démarche. Auparavant, on a rencontré des représentants de la commune pour discuter de ce que l'on voulait faire, et bien entendu, un certain nombre de riverains du parc potentiel.

Cette filiale belge emploie déjà des belges, et que l'on veut continuer à se développer. Aujourd'hui, on veut vous présenter un maximum d'informations, dans un cadre légal, mais aussi que l'objectif local contribue à l'objectif régional, national, voir européen. C'est pour cela que nous avons demandé à Fawaz Al Bitar d'EDORA (association des énergies renouvelables en Région Wallonne) de venir nous expliquer plus globalement le contexte ; et le pourquoi des parcs éoliens.

Mr Fawaz Al Bitar, facilitateur éolien EDORA :

Comme Mr Suzan vous l'a expliqué, je ne suis pas ici pour vous parler du projet en particulier, mais plutôt pour recontextualiser le projet, dans un contexte plus général des énergies renouvelables en Europe, en Belgique et en Wallonie.

Pour bien reclarifier, le mix énergétique en terme électrique en Belgique est encore extrêmement tourné vers des énergies classiques. 55% de notre électricité provient du nucléaire et 40% de combustibles fossiles comme le gaz et le charbon. On a les inconvénients du CO² et des déchets pour lesquels les problèmes persistent.

Donc la part d'énergies renouvelables dans la production électrique belge est toujours limitée, environ 4-5%, les 6% que vous voyez ici, regroupe aussi les déchets en incinération.

Concrètement la production éolienne est d'environ 1,5%.

De plus en plus de parcs voient le jour en Région Wallonne : 330 mégawatt= 170-200 éoliennes = consommation de 200 000 ménages

Il est intéressant de connaître la situation actuelle, mais aussi de savoir où l'on va. Un nouveau parc éolien implique une production d'énergie renouvelable dans les années à venir. La Fédération EDORA estime que d'ici 2020, on devrait passer de 3 à 4% d'électricité verte à 27-28% d'électricité verte, et que 15% de la consommation électrique proviendrait de l'énergie éolienne. Le mix du renouvelable serait divisé en 50% d'énergie éolienne et un tiers de biomasse, et le reste serait du solaire, de l'hydraulique, et de la géothermie.

La répartition entre éolienne sur terre et en mer serait plus ou moins équivalente. Or, pour l'instant, il y a environ 95% d'éoliennes sur terre, et 5% d'éoliennes en mer. On pense donc que le développement des éoliennes en mer va subir une croissance très importante, mais il y a une série de contraintes (espace, technologie).

Le développement éolien sur terre reste fondamental pour atteindre les objectifs en RW : 2000 Méga watt= 700 éoliennes de plus dans la décennie à venir. Cela peut paraître beaucoup, donc là est tout l'intérêt de coupler avec mesures politiques. Par exemple, 40% du territoire wallon est sous contraintes de défense militaire, donc nous plaidons pour lever cette contrainte, pour pouvoir construire des éoliennes loin des habitations, des sites sensibles environnementalement parlant.

Je vous donne des arguments pour vous convaincre de l'intérêt de développer de l'éolien en Wallonie.

Il y a d'abord la question de la dépendance énergétique, les sources d'énergies fossiles et nucléaire dépendent de l'extérieur à 95%. D'ici 10 ans, on pourrait multiplier notre indépendance par quasi 10 et ceci en grande partie grâce à l'éolien.

Il y a aussi des objectifs climatiques : actuellement, les éoliennes wallonnes permettent d'éviter 328 milles tonnes de CO₂ par an. On pourrait passer en 2020 à 2 millions de tonnes. Et ainsi atteindre les objectifs 20-20-20 : réduction de 20% des émissions de CO₂ en 2020. Un quart de l'objectif des 20% pourrait être atteint grâce aux éoliennes.

Cela amène une question : le caractère bénéfique de l'éolien par rapport aux émissions de CO₂. Quand on regarde la façon dont fonctionne le marché électrique belge, les éoliennes viennent systématiquement en remplacement des centrales fossiles, au gaz. Tout Mégawatt/heure produit permet d'éviter des émissions de gaz à effet de serre. Il y a bien sûr les objectifs « renouvelables » : 13% imposés à la Belgique. Grâce à l'éolien, on pourrait répondre à un tiers de cet objectif de 13%.

Il y a aussi tout le côté économique : le fiat que l'éolien génère de l'emploi. Des chiffres existent : l'éolien est une des technologies qui génère le plus d'emploi par mégawatt installé, 5 fois plus qu'une centrale à gaz. En Wallonie, il n'y a pas encore de gros constructeur, mais les constructeurs étrangers travaillent, pour la maintenance, et la préparation des sites, et la construction de certaines parties de l'éolienne, avec des PME belges, wallonnes.

La dernière question : est-ce réaliste? Peut-on réellement développer l'éolien à un tel point chez nous? Dans les nouvelles capacités en Europe en 2010, l'éolien représente la première capacité installée en Europe depuis 2 ans. C'est donc le secteur qui s'est le plus développé sur le marché électrique européen depuis 2 ans. Pour le nucléaire, il y a plus de réacteurs qui ferment que de réacteur en construction.

Au niveau belge, la courbe est aussi explicite, la croissance est exponentielle. En Région Wallonne, il y a 327 Mégawatts en fonction, 224 mégawatts autorisés, et d'autres projets à l'étude. Tous ces projets n'aboutiront pas. Le taux de réussite d'un projet est actuellement de 38%. Le potentiel est là. Donc on peut croire que l'on pourra atteindre ces objectifs.

La dernière question : l'éolien est-il le plus adéquat comme technologie pour répondre à la demande? Actuellement, la réponse à la consommation électrique se fait par un mix de nucléaire (quantité constante d'électricité) et la réponse aux fluctuations (matin et soir) se fait grâce aux centrales à gaz. Notre vision est de faire passer ce modèle classique vers un modèle dynamique où 100% de notre électricité pourrait venir de sources renouvelables.

Jamais on ne pourra répondre à la demande électrique avec des éoliennes, il faut un mix d'énergies renouvelables (éoliennes, solaire, hydroélectricité, géothermie, biomasse). Il est important de développer toutes ces technologies en parallèle et également les interconnexions entre pays, et combiner les différents types d'énergies renouvelables.

Actuellement, les gestionnaires de réseau européens renforcent le réseau pour arriver à cet objectif de 100% en 2050. C'est peut-être exagéré, mais à terme, on devrait y arriver.

Je me tiens à votre disposition pour répondre à toutes les questions d'ordre général par rapport à l'éolien.

Mme Blandine MARTIN, KDE, chef de projet

Nous sommes aujourd'hui sur une phase préalable, on a travaillé de notre côté, on a vu qu'il y avait quelque chose de développable éventuellement sur la commune de Sivry, et le but était de

déterminer une zone d'étude. Nous en sommes là aujourd'hui. Ce n'est pas parce que l'on a déterminé une zone d'étude que le projet se fera (38% des projets aboutissent). Je suis là pour vous présenter cette zone et le travail fait pour déterminer cette zone.

On prend en compte les grandes contraintes (Mme Martin se base sur une présentation visuelle projetée sur un écran):

- Natura 2000 : une grande présence de Natura 2000 sur la commune, dans lesquelles on évite d'implanter des éoliennes.

- autres périmètres naturels sans implantation

Au-delà des zonages, nous avons des reculs à respecter. La commune de Sivry fait 7300 hectares, mais en termes de potentiel, c'est assez restreint.

Nous avons aussi le milieu humain, ce qui vous intéresse certainement le plus. Au plan de secteur, différents périmètres sont établis (habitat, patrimoine) avec des reculs également à respecter.

Le territoire se réduit en termes d'implantation.

Quand on accumule les zones de milieux naturel et humain, et que l'on fait les reculs, il apparaît 3 zones potentielles sur Sivry-Rance : nord-est de Sivry, nord-ouest, de Sivry, nord de Grandrieu

Quand on fait un zoom sur ces 3 zones potentielles, il faut voir s'il existe de l'habitat isolé.

Une recommandation de recul est faite de 350m, nous prenons systématiquement 500 m (le minimum). Il n'y a donc plus de zones sur Sivry.

Pour la zone de Grandrieu, il reste une zone réelle d'étude. Cette zone est un point de départ, qui est pour nous suffisamment en recul pour étudier les différents impacts si un parc éolien venait se mettre.

On ne fait pas de parc éolien, si nous n'avons pas la confirmation d'un gisement éolien. On a des rapports génériques, des Wind notes On a des rapports de vitesses moyennes sur le secteur de 6m/s à 60 m de hauteur. Il faut savoir que la butte de Grandrieu à 230m, facteur d'augmentation Les Wind notes en viennent pas de chez nous, et avec ces vitesses moyennes, c'est pour nous un indicateur pour qu'une étude détaillée du vent soit faite.

Ensuite, d'autres choses doivent être vérifiées. On s'est retourné vers différentes administrations, notamment Belgocontrol, la défense, RTBF, qui nous ont autorisé pour un parc de 5 éoliennes d'une hauteur maximale de 250m. On n'était pas parti pour des éoliennes plus grandes, on n'est pas du tout dans la même configuration qu'Estinnes. Toutes ces approbations techniques nous ont amenés à dire qu'il y avait un potentiel sur la commune de Sivry-Rance, à Grandrieu.

Cela nous paraissait important d'expliquer tout ce travail en amont, le développement de l'éolien en se fait pas n'importe comment. Une fois la zone d'étude identifiée, une étude précise va être faite. C'est seulement à ce moment-là qu'on va évaluer les impacts, et l'opportunité ou non de déposer un permis. On n'en est pas du tout à cette phase-là.

Maintenant, je vous montre une implantation potentielle de 5 éoliennes en courbe.

L'étude d'impacts va être faite par un bureau d'études, SGS.

Mr Benjamin Van der Auwera - SGS, bureau de l'étude d'incidences

Je vais vous présenter la façon dont l'EIE va se passer. La présentation est scindée en 3 parties :

- SGS :

Société spécialisée en inspection, vérification et certification, groupe mondial implanté dans environ 80 pays, 55 000 employés, avec des domaines d'activités variés (contrôle d'installation électrique, vérification d'ascenseur, EIE, contrôle de cargos, etc..)

Pour les EIE, le bureau est à Gembloux, nous sommes indépendants, agréé par Région wallonne pour la réalisation des EIE. Cet agrément repose sur notre expertise, les expériences de l'équipe, les EIE, et les avis remis sur ces EIE, et la qualité des études passées. Cet agrément est renouvelé de façon régulière.

Si une étude est déclarée insatisfaisante ou partielle, l'agrément est remis en jeu. La question de l'indépendance est cruciale.

En termes d'EIE, nous avons une très grande expérience dans le secteur industriel et le secteur éolien, on en est à notre 16^{ème} étude pour un parc éolien.

- Procédure de permis unique :

C'est une simplification administrative récente qui permet de combiner un permis d'environnement et un permis d'urbanisme.

C'est beaucoup plus simple, et c'est aussi un souci de cohérence pour les décisions prises par l'administration, avec un octroi de permis global pour l'ensemble du projet.

Il y a différentes classes de permis: ici, en classe 1 dès que l'on dépasse une puissance de 3 Mégawatt (en Belgique, les éoliennes sont de 2 à 3 mégawatt généralement). Nous avons donc la nécessité de réaliser une EIE.

Les autorités compétentes sont le Fonctionnaire Technique (DG03-DGARNE) et le Fonctionnaire Délégué (DG04-Aménagement du territoire)

Les permis sont octroyés pour une durée de 20 ans, cela correspond environ à la durée de vie d'une éolienne. A la fin du permis, il peut y avoir une prolongation d'une durée courte, mais pas un réoctroi de 20 nouvelles années. A la fin, on a évidemment un démantèlement complet du parc et remise en état du site.

- Méthode à suivre pour EIE

Le rôle principal est d'évaluer les impacts sur l'environnement : cadre de vie, faune, flore, santé,... et évaluer ces impacts pendant les 3 phases : construction, exploitation et démantèlement.

Parallèlement, nous avons un objectif : proposer des mesures pour réduire ou atténuer les impacts potentiels de ces parcs éoliens, et de proposer des compensations.

L'EIE est un outil d'orientation pour l'auteur de projet, et une aide à la décision pour les autorités, et un outil d'informations pour les citoyens.

Plusieurs étapes :

- état initial de l'environnement sur base de recherches bibliographiques, de la cartographie, des organisations consultées
- Impacts environnementaux du projet sur différentes thématiques et les 3 phases
- Conclusions par thématique et générale, et recommandations
- Résumé non technique
- L'EIE est déposée aux autorités et soumise à enquête publique, accompagnée du résumé non technique

Thématiques abordées dans cette EIE:

- milieu physique : sol, sous-sol, eau sur base de la cartographie existante
- environnement sonore : étude acoustique approfondie : analyse de l'état existant avec des mâts fixes et ambulants pour faire un inventaire du climat acoustique de jour comme de nuit, ensuite une modélisation en 3D du bruit produit par les éoliennes
- milieu naturel : inventaire complet (données faune : Natagora et Aves notamment, base de données observation.be, données flore : cartographie) avec le travail d'une équipe interne de naturalistes sur le terrain
Concernant les chauves-souris, nous travaillons avec un consultant externe. Il est important de caractériser les espèces présentes dans la zone, pour savoir quel sera l'impact éventuel du projet.
- paysage et urbanisme : sur cartes et photos : visibilité du parc à distance : modélisation informatique sur une distance de 10kms avec le relief : pourcentage de la zone dont le parc est visible
photomontages : bon rendu de la situation possible, idée beaucoup plus claire.
inventaire des points de vue remarquables en zone de visibilité
- air, climat, énergie : émissions de CO² évitées, énergie potentiellement produite
- Mobilité et infrastructure : inventaire des chemins, des routes, accès qui vont être empruntés, conduites souterraines, et canalisations
- Population : aspect de l'ombre et effet stroboscopique (quand la fréquence >1Hertz, ce qui n'est jamais dépassé par ces éoliennes) mais situation gênante, il y a des prescriptions de la Région wallonne à respecter (30 minutes/jour maximum).
Aspects santé et sécurité

Procédure de permis unique :

Ligne du temps :

- Choix du promoteur
- Phase importante d'information et consultation : 15 jours à partir d'aujourd'hui pour faire valoir remarques : jusqu'au 24 septembre 2010 pour écrire au Collège communal (avec copie à KDE Belgium)
- Réalisation de l'EIE en prenant en compte toutes vos remarques
- Quand l'EIE est déclarée complète et recevable, mise à l'enquête publique : 30 jours de consultation et remarques
- Les autorités prennent leur décision
- Un recours peut être introduit dans les 20 jours qui suivent la décision

Mr Michel SUZAN :

Séance de questions-réponses d'environ 1 heure : 2 micros mobiles vont circuler. Si possible, nous souhaitons des questions sur le projet lui-même. Pour la bonne forme, les questions et réponses seront minutées, et retranscrites, et disponibles par la suite à la commune.

Il faut que tout le monde puisse s'exprimer. Je compte sur votre camaraderie pour vous écouter.

1- **Mr Jean COLONVAL, de Rance** : la société KDE en Belgique existe depuis 2 ans.

Mr Michel SUZAN : Nous sommes présents en Belgique depuis 2 ans, la société a été créée début 2010.

Mr Jean COLONVAL, de Rance : donc elle existe depuis 7 mois, vous laissez sous entendre que vous avez une grande expérience en Belgique, alors que non. Vous vous êtes développés en France aussi, où vous avez été déficitaire la première année en 2007. En 2008, vous n'avez pas rentré vos comptes. On voudrait bien en savoir un peu plus sur votre société. (*Applaudissements dans le public*)

Mr Michel SUZAN : Il est normal qu'une société qui développe des projets ne soit pas bénéficiaire (beaucoup de dépenses en investissements, études, pré-études) dans les premières années.

Le fait que l'on existe encore prouve que nous sommes soutenus par nos actionnaires.

2- Mr Luc RIVET, de Merbes-le-Château : Estinnes ne dort plus, il y a 11 machines, bientôt 12. Allez voir les gens qui souffrent à Erpion, dans tous les coins où on a installé des parcs éoliens, les gens sont désespérés. Les vibrations et le son sont insupportables. Le promoteur avait dit qu'il n'y aurait aucun problème. Après avoir ruiné ces gens, il est en train de les brider la nuit. On les fait tourner moins fort. Les éoliennes que l'on veut installer ici font 1,5 fois la tour du midi, l'Atomium. Ceux qui sont à 1,5km d'ici seront ruinés, 10, 20 ou 30% de la valeur de leur maison. Ces messieurs viennent faire fortune chez vous. Il n'y a pas de gisement éolien en Wallonie. Il faut les construire en mer. Là, elles ont un rendement suffisant. Mr Fawaz Al Bitar est un menteur professionnel, c'est le lobbyman de l'éolien industriel (*Applaudissements dans le public*). Ce monsieur-là est le pire. Tous les graphiques qu'il a montrés sont mensongers. Alors allez voir www.ventderaison.com, vous aurez une véritable information donnée par des ingénieurs.

Mr Michel SUZAN : Je note que vous n'avez pas posé de question, néanmoins...

Mr Luc RIVET : qui va réaliser l'EIE ?

Mr Michel SUZAN : c'est le bureau d'étude indépendant SGS, néanmoins je vais apporter un éclaircissement et laisser répondre Mr Fawaz Al Bitar.

Les éoliennes que nous installerions, ne sont pas les éoliennes d'Estinnes de 6-7 mégawatt, mais de 2 mégawatt, qui sont des éoliennes éprouvées, pas comme celles d'Estinnes, qui sont uniques dans le monde. J'aimerais que l'on parle d'autre chose. J'aimerais que des questions soient posées plutôt que des affirmations.

Mr Fawaz Al Bitar : J'aimerais demander à Mr Rivet plus d'informations sur les raisons pour lesquelles je suis un menteur. Toutes les informations que je fournis sont argumentées de manière scientifique. Par rapport à Estinnes, il y a eu un problème lié aux vibrations. C'est triste mais ça peut arriver. Dès que le problème a été découvert, le constructeur a essayé de trouver la solution technique. Dans un premier temps, la préoccupation a été de brider les éoliennes, c'était indispensable. Maintenant, Estinnes est un prototype, ce n'est pas l'objet de la réunion d'aujourd'hui. Je suis disposé à répondre à vos questions lors du drink.

Mr Luc RIVET : c'est un tissu de mensonges

Mr Fawaz Al Bitar : Mr Rivet, avez-vous la preuve de ça ? Je n'ai même pas été à Estinnes. Quand vous prononcez des allégations, elles doivent être fondées, et surtout cadrées.

Mr Luc RIVET : si vous nous donnez la parole, nous ferons une démonstration technique contradictoire avec des ingénieurs dont un professeur à l'Ecole Royale Militaire, de manière claire et nette que la présentation est un tissu de mensonges.

Mr Michel SUZAN : C'est l'objet d'un autre débat qui peut être organisé par vous ou d'autres.

Mme Blandine MARTIN : est-ce qu'il y a des questions des habitants, des riverains ?

3- Mr Michel DUBOIS : L'impact visuel du projet serait particulièrement préjudiciable pour Beaumont, surtout pour sa partie sud-ouest, surplombant la rivière La Hantes, à l'image de son patrimoine historique tel que la Tour Salamandre qui, du haut de ses 34 m, offre un panorama

inoubliable. La ville de Beaumont est située en zone d'exclusion patrimoniale pour l'implantation d'éoliennes et serait très fortement affectée de manière visuelle par toute la série de différents projets envisagés sur Thuin, Walcourt, Beaumont, et Sivry-Rance. Les éoliennes de Grandrieu sont englobées dans l'ensemble paysager n°7010 (haute sensibilité paysagère d'après la carte feltz, et décrit comme une grande entité rurale constituant un panel représentatif des paysages agraires peu atteint, témoin de la grande diversité des types paysagers) Le projet présenté ce soir serait hautement préjudiciable à grande échelle au niveau géographique. Avez-vous pris la précaution de consulter les organismes compétents pour vous rendre compte des différents niveaux de contraintes avant de vous embarquer dans ce projet ?

Mr Michel SUZAN : la question paysagère et patrimoniale est au centre de tous les projets éoliens aujourd'hui dans le monde occidental. Aujourd'hui, le projet est au stade d'avant-projet et c'est l'EIE qui va élaborer un certain nombre de scénarios, et ensuite ce sera présenté par SGS et examiné par les autorités compétentes. Tout ce que vous avez dit a été noté et sera pris en compte par les administrations.

Mr Benjamin Van der Auwera - SGS : Effectivement, on va faire un relevé très clair sur un rayon d'environ 16 kms des monuments et sites classés, des points de vue remarquables, les périmètres d'intérêt paysager, et chacun va être étudié pour ses spécificités, et voir l'impact potentiel à ces différents éléments.

Mme Blandine MARTIN: Vous parlez de la Tour salamandre, il faut évaluer l'impact et voir s'il est acceptable ou pas. On est donc sur une étude, et pas en train de déposer un permis (le permis, c'est dans un an). Tout ce qui peut vous interpeller va être étudié de façon précise pendant 1 an, et ensuite vérifié par l'instruction du permis. Nous ne sommes pas tout seul à décider. On va évaluer l'impact, et voir si l'on prend le risque de déposer un permis, et après cela va être instruit par des gens complètement indépendants de nous, qui représentent l'intérêt de la population.

4-Mr Luc RIVET : que vous payez ?

Mme Blandine MARTIN : je paye l'administration ? Je parle des autorités compétentes qui vont instruire le permis

(...)

Mr Benjamin Van der Auwera - SGS : Je me permets de réagir par rapport à l'indépendance : lorsque SGS réalise la vérification électrique, c'est la personne qui demande cette vérification qui paye.

Mr Yves JAMAR – Allez demander aux riverains d'un aéroport comme Charleroi, ce qu'a fait le bureau d'études. Et cela a été fait en toute indépendance. Ce permis est soumis au délégué de la Région Wallonne, et il est souverain. On est dans une première phase.

Mr Michel SUZAN : tout à fait, nous n'avons pas dit le contraire.

Je voudrais revenir sur le paiement de qui fait quoi.

5-Mr Yves JAMAR : Pour le parc de l'avesnois, vous avez soigneusement occulté la frontière française et on pourrait encore parler des zones Natura, les oiseaux vont s'arrêter

Mme Blandine MARTIN: sur le parc naturel régional de l'avesnois, il a aussi émis un schéma de l'éolien et il fait des recommandations pour implanter des éoliennes. Ils sont pour les éoliennes si c'est bien implanter et si c'est acceptable.

6-Mr Alain MARCHANDISE : Je suis le docteur Alain Marchandise, responsable du groupement vent de raison Grandrieu-Hestrud-Leugnies, et associé depuis peu au docteur Thierry LEVENT, le bien

nommé, de Houdeng Environnement. Nous allons associer nos deux associations pour lutter contre les 2 projets de KDE dans nos régions. Ma colère est énorme, elle est gigantesque. J'ai un bien à 900m du parc éolien, un parc industriel de 5 aérogénérateurs qui va entraîner une pollution acoustique, stroboscopique, d'infrason, de dépréciation immobilière. Et dans ce cadre-là, ma colère est inextinguible. Ma question est celle-ci : Nous demandons que l'EIE fasse l'inventaire des biens immobiliers à moins de 5kms du projet projeté, détermine leur valeur vénale avec un expert assermenté, et prenne un engagement de la part du demandeur de permis concernant une indemnisation de 30% basée sur l'estimation de cette valeur vénale. (*Applaudissements dans le public*) Je profite de l'occasion pour exprimer ma colère envers Michel Poucet, principal instigateur de ce projet qui met en état de guerre les villages d'Hestrud, de Grandrieu, et vous me rassurez par votre médiocrité. (*Applaudissements dans le public*)

Mr Michel SUZAN: Il n'y avait pas de question, pas de réponse sauf sur la dépréciation des biens immobiliers

Mme Blandine MARTIN: La valeur d'une maison est subjective, souvent les anti-éoliens se manifestent. Souvent, ce sont les gens qui ne sont pas contents qui s'expriment, et on est là pour vous répondre.

Je suis curieuse de savoir si vous avez une étude qui prouve que la valeur vénale des maisons baisse.

Mr Luc RIVET : Vous devez faire une démonstration contradictoire et non de la propagande.

Mme Blandine MARTIN: Je ne fais aucune propagande, je suis curieuse de voir l'impact sur le prix et la valeur vénale de votre maison.

?- On prend le risque, on perd de l'argent, et puis on dit effectivement qu'on a perdu de l'argent

Mme Blandine MARTIN Dans d'autres pays, il y a des éoliennes installées, et on n'a pas vu une chute du prix de l'immobilier.

7-Mr Yves JAMAR : C'est la même chose que pour les riverains d'un aéroport.

Mme Blandine MARTIN : Je ne pense pas qu'on puisse considérer qu'une éolienne soit comme un avion.

Mr Yves JAMAR : On prend le son à l'intérieur des maisons, mais ce n'est pas 40-50 décibels que vous allez entendre dans votre jardin

Mme Blandine MARTIN : pour répondre à ça, il faut savoir que les micros sont mis au droit et à l'extérieur des maisons, et non pas à l'intérieur, bien évidemment.

Mr Yves JAMAR : vous parlez dans votre rapport de 40 à 50 décibels à l'intérieur des maisons, dans rumeurs et réalités.

Mr Michel SUZAN : il y a deux questions au-dessus.

8-Mr Ludovic DROPSY, habitant de Grandrieu, et riverain très proche du parc éolien – Pour un tel projet de 5 éoliennes, cela représente quel temps de travaux, de transport, de construction ? Où allez-vous vous raccorder électriquement ?

Mme Blandine MARTIN: Ce sera le poste de Solre-saint-Géry qui existe déjà.

Mr Benjamin Van der Auwera - SGS : pour la question de la construction, une fois que le permis est octroyé, il y a un délai de 1 an à 2 ans de commande. Une fois que les machines sont disponibles, ça varie de 12 à 18 mois selon l'importance du projet.

Mme Blandine MARTIN : Les installations des machines elles-mêmes, cela se fait de façon extrêmement courte, mais il y a tout ce qu'il y a en amont et les chemins à refaire.

Mr Ludovic DROPSY : Comment se fait-il que KDE ne réponde pas à cette question ?

Mr Michel SUZAN : Une EIE définit les impacts aussi en phase de travaux, donc il est difficile de répondre exactement combien va durer la phase travaux car la phase de chantier la plus intense dure 1 gros mois, mais on n'est pas capable de le dire exactement

Mr Luc RIVET : Il y a toujours des extensions.

9-Mr Jacques LAINET: J'ai l'impression que nous sommes ici au paradis terrestre, ce projet est phénoménal. On nous promet tout et n'importe quoi. On ne sait même pas si après votre phase apprentissage, vous allez tenir le choc, après avoir subi beaucoup de revers, de difficultés. Et les autorités compétentes administratives ou autres, on ne va jamais les retrouver dans un tribunal à hauteur d'homme, on va les retrouver par médias interposés mais avec quelle indépendance ? On parlait de l'indépendance du bureau d'études. Quand ce monsieur répond, on fait un contrôle chez un quidam, mais le quidam paye, là ça peut être indépendant, mais quand on est tenu par la patte, on ne peut pas être indépendant. On a bien compris que c'était un projet mirobolant qui allait nous offrir le bonheur sur terre. Mais j'ai quand même relevé un paquet d'invéraisemblances. On ne parle jamais de finances, on a bien compris qu'en amont, on avait décidé plus ou moins de l'ensemble de la zone cobaye, une zone choisie car sans doute ce sont des pequenots, des arriérés, des laboureurs, mais en attendant, une chose est certaine, c'est que l'on n'a pas parlé de finances, on décide à la place du public. Vous avez eu tout le temps pour la concertation, les accords, les arrangements, pour visualiser les choses. Lorsque vous nous dites que vous allez peut-être avoir des problèmes au niveau géologique, ou au niveau hydraulique ou autre, on veut bien, mais vous n'allez pas avoir des problèmes sur le retour sur investissement. Lorsque l'on dit des contre-vérités : comment définit-on 5m/seconde chez vous ? Et à quoi cela correspond en termes de Km/h ? La zone à répercuter dans les 5m/seconde ?

Il faut toujours aller plus loin et avoir du retour sur investissements. Vous allez nous donner le volume des cailloux qui vont être extraits dans les carrières, vous allez nous dire quelle est l'incidence de ces cailloux sur le réseau hydraulique, vous allez nous dire combien vont coûter à la société les infrastructures, les transformations des voiries ? Et après, on verra éventuellement la problématique citoyenne. Votre chargé d'études met en tout dernier l'individu. On parle de la chauve-souris naturellement.

Le contrôleur indépendant qui s'occupera des chiroptères va aussi installer ses capteurs à ultrasons chez les citoyens qui sont les plus proches de ces machines de guerre ? La réalité de l'éolien industriel, c'est le fric, la mondialisation, l'OMC, et tous les gens qui sont derrière. *(Applaudissements dans le public)*

Mr Michel SUZAN : Quelle est votre question svp ?

Mr Jacques LAINET : des questions, j'en ai 30 au moins. Je vais en poser une: puisque la durée de vie d'une éolienne est de 20 ans, que se passe-t-il pour démantèlement ? Serez-vous encore là ?

Comme pour le nucléaire, c'est toujours le citoyen, et toujours la nature. C'est toujours l'environnement et je représente Hainaut Avenir Environnement. On n'a pas d'avenir avec des machines de guerre. *(Applaudissements dans le public)*

Mme Blandine MARTIN: Pour la question sur le vent, le vent que vous ressentez à votre hauteur d'homme ou de maison, n'a aucun rapport avec le vent capté à hauteur du moyeu. Plus vous montez en hauteur, plus ça devient plus important.

Pour le projet de Grandrieu, nous sommes situés sur une butte à 230m, donc il faut voir la situation du terrain et voir la hauteur du moyeu, c'est pour cela qu'il y a des études de vent.

Le vent augmente en montant.

Mr Michel SUZAN : Pour la question sur les 20 ans : ce que l'on espère, c'est qu'il y a du vent. Ce que l'on sait, c'est qu'il y a d'autres parcs ailleurs où il y a du vent, et donc il y a un gisement éolien. Si le permis est octroyé, par la région Wallonne et que les éoliennes fonctionnent, il y a de fortes chances pour qu'elles continuent à fonctionner assez longtemps. Ensuite la société qui va exploiter ces éoliennes, existera certainement toujours.

Mr Jacques LAINET: Quelles sont garanties financières, les assurances après les 20 ans ?

Mr Michel SUZAN : Le démantèlement des éoliennes est budgétisé. Vous parlez du nucléaire et du pétrole. Vous avez travaillé dans le pétrole ? J'ai travaillé dans le pétrole, dans le nucléaire, dans le gaz. Nous provisionnions dans le capital de la société des cautions déposées, des garanties bancaires

Mr Jacques LAINET : Si la société fait faillite ?

10- Mme Anne PAYE : J'ai plusieurs questions. Je suis amoureuse de la Botte du Hainaut, et une grande randonneuse. J'habite l'entité de Thuin, mais je passe la plupart de mes weekends dans la Botte du Hainaut.

Je suis triste, ne fut-ce que pour l'impact paysager, qu'un parc s'érige dans cette région. Je ne me bats pas nécessairement sur le paysage, j'ai d'autres questions :

- L'éolien est une énergie renouvelable, le vent oui, mais l'éolien est lié aux turbines à gaz, et le gaz n'est pas une énergie renouvelable. Je ne comprends pas pourquoi on continue à l'appeler une énergie renouvelable.
- Vous avez parlé de réduction de CO² sur Grandrieu, on est en pleine campagne, je ne suis pas sûre qu'on produise beaucoup de CO² sur Grandrieu. Le CO² diminué éventuellement, mais là, j'ai lu pas mal de choses, et je trouve parfois une réduction négative. Un parc éolien réduirait de 17% la pollution de la production électrique. L'éolien ne réduit que le CO² de la production électrique, et ce n'est pas grand-chose. On ne peut pas continuer à polluer allègrement en se déculpabilisant parce que l'on a un parc éolien dans son environnement.
- Vous avez parlé de vent de 6m/seconde: au sud du sillon Sambre-et-Meuse, c'est le maximum que l'on peut atteindre en Belgique. Une éolienne de 2 mégawatts pour qu'elle puisse fonctionner à son rendement nominal, il faut des vents de 10,95m/seconde. Est-ce que ce parc aura vraiment une production importante?
- Vous avez parlé de démocratie, du bureau SGS payé par le promoteur pour faire son travail. On peut se poser la question de l'indépendance. On espère que le bureau fera un travail le plus objectif possible. Si ce n'est pas le cas, on tentera de faire une contre EIE.
Même si le Fonctionnaire Délégué et le Fonctionnaire Technique refuse, le Ministre Philippe Henry accorde quand même le permis en passant au-dessous de sa propre administration. Vous n'êtes pas responsable, mais quand vous avez prononcé le mot démocratie justement dans ce cadre-là, j'ai un peu tiqué.
- J'habite donc dans la région de Thuin et 2 parcs sont en projet, un à droite et un à gauche de mon terrain, et je dois vendre. Un promoteur immobilier m'a dit de ne pas mentionner qu'il y avait un parc éolien à proximité. Je n'ai pas d'étude à vous donner, mais j'ai déjà lu qu'il y a en France, en Hollande, des procès à ce sujet pour des pertes immobilières.
- Qu'appellez-vous remise en état ? Allez-vous enlever tout le socle de béton qui est dans le sol ? ou juste une croute de 80cm et tout le reste va rester dans le sol ? On parle d'écologie, je me pose la question de l'écologie à ce sujet-là.
- S'il n'y avait pas de certificats verts, construiriez-vous ce parc ?

(Applaudissements dans le public)

Mr Michel SUZAN : Donc il y avait comme questions :

- La courbe de puissance de l'éolienne par rapport au vent, donc la production d'électricité par rapport au vent ?
- Les turbines à gaz et l'éolien
- Le démantèlement et la remise en état
- Les certificats verts

Pour les certificats verts, il s'agit de modes de financement des énergies renouvelables en Europe, pas seulement en Belgique. Il y a des pays où il n'y en a pas comme en France, mais il y a un développement des parcs éoliens. Effectivement, ça rentre dans les revenus qui nous permettent d'amortir nos investissements.

Dans quelle proportion ? Cela va dépendre du prix du certificat vert.

(Intervention d'un collaborateur de KDE difficilement audible)

Mr Luc RIVET : c'est un beau mensonge, les certificats verts sont une mine d'or.

Mme Blandine MARTIN : Dans un pays sans certificats verts, il y a aussi de l'éolien.

On va répondre aux autres questions de madame. Par rapport au démantèlement, 80cm, c'est insuffisant, car c'est ce dont on a besoin en valeur agronomique. Le démantèlement est de minimum 1.20, nous on pense qu'il faut 2m. Si l'on pense qu'un démantèlement intégral doit être fait, ce sera fait, même les législations iront dans ce sens-là.

Mr Michel SUZAN : Sur les turbines à gaz, vous avez évoqué une controverse selon laquelle chaque mégawatt éolien entraîne l'utilisation de mégawatt de turbine à gaz. Je voudrais laisser répondre Mr Fawaz Al Bitar, car c'est une question très technique.

Mr Fawaz Al Bitar : C'est une question pertinente, car on entend beaucoup cette rumeur. Quand je suis arrivé à EDORA il y a un an, je me suis posé la question et j'ai été interrogé ELIA et la CREG (gestionnaire de réseau et régulateur belge) pour voir ce qu'il en était exactement. Ce qui est très clair, c'est que la façon dont ils font l'appel électrique, il y a une grosse partie du nucléaire, pour répondre à la demande, ce sont surtout les centrales à gaz, et un peu le charbon, qui permettent de moduler la production par rapport à la demande. ELIA attribue une priorité à l'éolien, au détriment d'une centrale à gaz. A ce moment-là, la centrale à gaz ne produit pas, ou moins, et donc n'émet plus de CO². Le fait de moduler cette centrale à gaz change le rendement de cette centrale. Ça diminue très légèrement le rendement. Mais on n'arrête jamais une centrale à gaz. Si, dans 10 ans, il y a tellement d'éolien par rapport aux autres énergies, on pourrait arriver à couper une centrale, et les redémarrer, et là, ça produirait un petit peu plus de CO² qu'actuellement. Mais on n'est pas du tout dans cette situation, on est dans une phase de transition où les énergies renouvelables montent en puissance. La façon de répondre le plus adéquatement à la demande énergétique ne se fera plus spécialement par les centrales à gaz, mais par d'autres technologies renouvelables comme les centrales à biomasse, les centrales de turbinage ou l'hydroélectricité, ou la géothermie.

Je voudrais répondre à une autre question : Quand vous parlez de Philippe Henry qui supprime la décision des fonctionnaires technique et délégué, c'est la conséquence même du système démocratique tel que présenté par SGS. En fait, à la fin du processus, la décision est entre les mains des fonctionnaires technique et délégué. Ensuite il y a la possibilité d'un recours (souvent vent de raison). Ensuite, cela va chez le Ministre Henry, qui ne suit pas toujours les fonctionnaires. Parfois ça va dans l'autre sens. Dans ce processus, il y a encore une possibilité de recours au conseil d'état. Tout ce système démocratique est lourd, qui mène à des confusions. C'est la règle.

Mme Blandine MARTIN : il y a encore 3 autres questions

11- Mr Eric LEFEVRE, de Rance : j'ai une question pragmatique, on ne peut pas nier l'intérêt global de produire l'énergie renouvelable pour tout un chacun, il faut être terre à terre et voir aussi l'intérêt économique. On sait que les éoliennes quand elles sont construites sont très rentables. Les actionnaires de KDE pour les citoyens de Sivry-Rance, c'est un peu lointain. Si le projet se réalise, seriez-vous d'accord de partager le gâteau, d'avoir une ou deux éoliennes citoyennes, et qui bénéficient réellement aux citoyens de Sivry-Rance, qui prêtent leur territoire et leur paysage?

Mr Michel SUZAN : Depuis le début des prospections sur le terrain, nous en avons discuté avec l'équipe communale. Nous allons proposer d'ouvrir le capital du parc à un investissement dit « citoyen ». Nous sommes signataires de la charte de l'éolien citoyen et participatif promu par EDORA sur le sujet, donc oui, nous sommes prêts à le faire. A titre personnel, je trouve cela normal que ça soit possible. D'autant plus lorsque les parcs sont intégrés de manière locale, que pour l'énergie, il faut voir sa production, et non pas la cacher dans un coin.

Je suis aussi peu partisan du nucléaire que d'un parc éolien de 500 machines. On va reproduire les mêmes vicissitudes, mais je m'exprime à titre personnel.

12- Mr Jean-Yves LECRON de Grandrieu: quelle vitesse de vent on peut espérer sur une éolienne à Grandrieu?

Mme Blandine MARTIN : La direction du vent est de façon générale venant du sud-ouest et un peu du nord-est, on peut s'attendre à 6 ou 7m/seconde.

Mr Jean-Yves LECRON : Comment se fait-il que l'on parle 6-7 m/seconde alors que les études sont faites pour 5m/seconde ?

Mr Fawaz Al Bitar : Les études ne sont pas faites à 5m/seconde. Le cadre de référence en Région wallonne fixe les normes de bruit à ne pas dépasser à différentes vitesses de vent. A 5m/sec, le seuil à ne pas dépasser est de 40 décibels. A 6, 7 ou 8m/sec, on utilise les normes hollandaises qui tiennent compte du fait que quand la vitesse du vent augmente, le bruit ambiant augmente également. A 6m/sec, le seuil est de 42 décibels, à 7m/sec, c'est 43 décibels, et à 8m/sec, c'est 44 décibels.

Au-delà de 8m/seconde, on considère que le vent va masquer le bruit des éoliennes. La phase sensible au niveau sonore est cette zone entre 5 et 8m/sec. Et nous allons modéliser chacune de ces quatre vitesses de vent avec chacun des modèles éoliens envisagés pour la zone, avec une carte précise.

L'énergie qui est produite par une éolienne, n'est pas fonction de la vitesse du vent, mais du cube de la vitesse du vent.

13-Mr Jean-Yves LECRON :pour l'éolienne citoyenne, si je veux bénéficier des éoliennes, je suis obligé d'avoir de l'argent pour l'investir?

Mr Michel SUZAN : pas tout à fait, car au départ, l'idée était que la commune investisse dans ce projet. C'est dans le PALE, c'est le résultat d'un travail communal. En réalité, l'idée est de financer un tas d'activités qui coûtent de l'argent dans les énergies renouvelables, et les économies d'énergie, par la manne éolienne qui va être ouverte au capital. C'est la commune qui va investir pour financer le pale, et avoir des retombées collectives. Mais là, je parle à la place de la commune.

14-Dame de Leugnies : les éoliennes seraient raccordées au poste de Solre-saint-Géry, par où projetez-vous de faire passer les câbles exactement ?

Mme Blandine MARTIN : le long des chemins

Dame de Leugnies : lesquels ?

Mme Blandine MARTIN : Cela fait partie de l'EIE, nous ne passons que par des chemins communaux.

Dame de Leugnies : Nous n'avons que 15 jours pour faire nos remarques. Si je ne sais pas par où les câbles vont passer, comment voulez-vous que je puisse faire des remarques ?

Mme Blandine MARTIN : De toute façon, vous aurez encore l'enquête publique. C'est toujours au plus court.

Dame de Leugnies : Justement, alors j'ai peur.

Mme Blandine MARTIN : je ne comprends pas bien votre question. Je peux peut-être vous envoyer un plan du passage des câbles. Les câbles seront enterrés, mais cela sera aussi repris dans l'étude d'impacts.

Mr Benjamin Van der Auwera - SGS : à ce stade-ci, vous pouvez intervenir par rapport à la situation existante. Quelles sont les choses dont nous devons être conscients au moment de faire l'EIE ?

Pour les chemins d'accès, le promoteur se met en contact avec le gestionnaire de réseau qui fait une ou plusieurs propositions de passage de chemin d'accès. Sur base de ces propositions, nous allons étudier le tracé, on va aller sur site, prendre des photos, et voir les impacts. Ces éléments vont apparaître de façon claire dans l'EIE. Les remarques que vous pouvez faire par rapport à cela, c'est au niveau enquête publique. A ce stade-ci, le tracé n'est pas encore connu.

Donc il y a 2 phases : la phase de situation initiale, et la phase incidences.

Dame de Leugnies : vous disiez que c'est important les remarques que nous allons faire dans les 15 jours.

Mr Benjamin Van der Auwera - SGS : Si vous habitez dans une zone où se trouve une haie intéressante, un arbre, un sentier, dites-le.

Mr Michel SUZAN : La question est notée, et renvoyée au bureau EIE.

Dame de Leugnies : vous projetez un plan avec les éoliennes mais il n'y a pas que les éoliennes, il y a le raccordement. Il n'est pas présent.

Mme Blandine MARTIN : je vous propose d'envoyer un courrier et poser la question

Mr Alain MARCHANDISE : je propose de manifester...

15-Dame d'Hestrud : je m'adresse à Mr Van der Auwera de SGS. A deux reprises quand on a parlé de l'impact sonore et de la modélisation, il a fait référence à une norme de bruit à respecter du fait de la Région wallonne, et pour les effets stroboscopiques également. Moi qui suis de l'autre côté de la frontière, dans quelle mesure est prise en compte la législation française si elle est plus favorable ?

J'ai une question sur le fait que le parc est à la frontière de 4 communes, les bénéficiaires iraient aux citoyens de Sivry, mais pour les communes limitrophes, comment bénéficier d'un impact positif car quand nous aurons les mêmes nuisances ? (*applaudissements dans le public*)

Mr Benjamin Van der Auwera - SGS : il existe une convention européenne, qui oblige les EIE à prendre en compte les impacts transfrontaliers quand il y en a. Ici, nous sommes dans un cas évident où ils doivent être étudiés.

Nous avons déjà eu le cas avec la France et le Luxembourg, nous étudions le projet sous les angles des 2 législations. En termes acoustiques, la législation française se différencie de la législation belge : le bruit n'est pas estimé en termes de bruit particulier, mais en termes de bruit émergent.

Quelle est l'émergence des éoliennes par rapport au bruit ambiant ? C'est la réglementation des bruits de voisinage. Ce n'est pas particulièrement adapté au cadre éolien, mais malgré tout, on se base sur cette législation-là. C'est pour les impacts sonores.

Mme Blandine MARTIN : y a-t-il un médecin dans la salle, car il y a des petits soucis ?
(plusieurs personnes vont se coucher sur le sol devant le public)

Mr Alain MARCHANDISE : vous vous moquez d'eux !

Mme Blandine MARTIN : pas du tout, sinon je ne serais pas devant vous debout.

Mr Benjamin Van der Auwera - SGS : sur les aspects stroboscopiques, je n'ai plus en tête la réglementation exacte, mais les seuils en France sont pris en compte aussi, et des cartes spécifiques sont présentées. Pour les zones naturelles en France, nous avons aussi des contacts avec les associations locales. L'occupation du sol, tout ça est pris en compte.

Mr Michel SUZAN : Sur les bénéfiques, on a travaillé avec la commune belge, pour le reste, je n'ai pas la réponse aujourd'hui. Mais posez-la, elle mérite d'être traitée.

16- Mr Daniel DEPRIS : président du comité européen pour la protection de l'habitat, de l'environnement et de la santé, expert indépendant depuis 30 ans dans le domaine des nuisances physiques, de l'environnement et de la politique énergétique. A ce titre au début des années 80, j'ai été le promoteur de la loi cadre, du 12/7/1985, relative à la protection de l'homme et de son environnement contre les effets nocifs et les nuisances des radiations non-ionisantes, des infrasons et des ultrasons, publiée le 26/11/1985 au moniteur belge. Or, ma question vise plutôt le bureau d'EIE, il apparaît que les effets des infrasons sur la santé n'ont jamais été pris en compte dans les EIE, comment cela se fait-il ? Dans le cas des éoliennes qui sont des machines rotatives, à régime lent, quelques tours la minute, la production d'infrasons est élevée, or elle n'est pas prise en compte. Et les modélisations acoustiques qui sont faites utilisent un type de pondération qui ne convient pas aux fréquences basses et très basses, d'autant que les effets biologiques des infrasons sont connus depuis longtemps. Ils ont été attestés par des études du CNRS à partir de 1965, des effets de stress. Il est facile de ne pas les prendre en compte car l'oreille humaine ne les entend pas, mais l'organisme les subit.

(applaudissements dans le public)

Mr Benjamin Van der Auwera - SGS : Il est bien évident que les infrasons ont un effet sur la santé, il n'y a jamais eu de contestations à ce sujet. Mais nous n'avons pas d'étude scientifique qui fasse le lien entre les éoliennes de 2 à 3 Mégawatt et la production d'infrasons.

Nous avons un département acoustique équipé pour infrasons, nous le faisons quand des plaintes sont déposées.

Mr Michel SUZAN : encore 2 questions

17- Mr WANDERPEPEN : Je suis militant écologiste et altermondialiste, je milite depuis la retraite dans diverses associations, j'ai l'âge d'avoir connu une dictature fasciste, des collaborateurs et des résistants qui ont défendu nos libertés

Aujourd'hui, on les abandonne nos libertés, y compris la classe politique quasi unanime. La classe politique nous amène aujourd'hui pour des projets absurdes.

Il y a 10 ans, j'écoutais une conférence de Riccardo Petrella, venu nous avertir des méfaits de la mondialisation libérale. Depuis, les événements nous prouvent que nous perdons tous nos droits. Riccardo Petrella terminait sa conférence sur la dégradation de la démocratie à cause de la classe politique qui nous trahit. Et nous en avons l'exemple aujourd'hui.

Mr Michel SUZAN : Quelle est votre question ? La mondialisation libérale s'est arrêtée à Sivry, puisque l'on fait un projet participatif.

Mr WANDERPEPEN : Riccardo Petrella concluait en disant « ce n'est pas vrai qu'il n'y a rien à faire contre la mondialisation libérale, nous devons résister » et c'est ce que nous faisons aujourd'hui. Ma question est pour votre bureau mais aussi pour la classe politique : vous prenez les citoyens pour des con-citoyens, con-tribuables, con-sommateurs

Vous nous prenez pour des cons ?

Mr Michel SUZAN : ce n'était pas une question. Y a-t-il une dernière question ?

Mr Luc RIVET : qu'il soit acté que vous refusez des questions, ou je fais un scandale.

Mr Michel SUZAN : non, on ne refuse rien du tout, vous pouvez les écrire.

Mr Alain MARCHANDISE : le coupable est ici, venez le regarder !

Mr Luc RIVET : je demande instamment d'organiser une véritable réunion d'informations, et pas de désinformation comme ces gens sont en train de le faire. C'est scandaleux !

18-Mr Vincent CLOVIS de Grandrieu : je suis agriculteur, j'aimerais savoir où les éoliennes vont se mettre, si les parcelles sont déjà prévues ? Et à quelle profondeur vous allez mettre les câbles, et s'il n'y a pas de nuisances pour le bétail où vous allez mettre câbles électriques?

Mr Michel SUZAN : on vous donnera numéros de téléphone d'agriculteurs

Mr Alain MARCHANDISE : j'ai la preuve que vous avez déjà signé des contrats, je les ai chez moi, chez un cabinet d'avocats.

19- Mr Jean-François GATELIER, Bourgmestre de Sivry-Rance: je ne pensais pas franchement que dans un débat démocratique, on puisse en arriver à de telles dérives. Je ne pensais pas avoir autant d'animosité. Je peux comprendre que des gens soient pour, et d'autres contre.

Et comme je l'ai dit à des gens qui me connaissent très bien, tout est en réflexion, il y a une EIE, la procédure est lancée.

Le collège communal que je représente, tout le collège, et pas seulement Monsieur Poucet qui a été pointé.

Je suis contre le nucléaire, contre le gaz, contre les énergies fossiles, je ne sais pas si on doit être pour l'éolien, mais j'amène le débat dans ma commune car les autres communes font de même. Je ne veux pas laisser la population de Sivry-Rance ne pas participer à ce débat, et encore une fois, je veux bien à la fin de l'EIE, nous tiendrons compte de cette EIE, car elle est objective, technique, ils ont des compétences que nous n'avons pas.

Nous tiendrons compte aussi de l'avis des gens de Sivry-Rance, et plus particulièrement de Grandrieu, ce sont 2 conditions sine qua non à la progression du projet.

Ce soir, ce débat ouvert à la région, mais je suis au regret de constater que l'animosité venait pas des habitants de Sivry-Rance.

Je remercie les habitants de Sivry-Rance qui ont posé des questions dans le respect, des avis ont été notés.

Je ne m'accorde pas à ce qui a été fait de manière agressive vis-à-vis des gens qui viennent présenter un projet.

Je pense aux générations futures.

Mr Alain MARCHANDISE : ce sont des emmerdeurs, vous soutenez les emmerdeurs, vous êtes un emmerdeur !

Mr Jean-François GATELIER : nous avons bien compris Monsieur Marchandise, je ne sais pas ce que vous proposez

Mme Paye : faites un vrai débat sur l'éolien, sur l'écologie de l'éolien

Mr Gérard MOLITOR: acceptez-vous un référendum qui sera fait de manière correct ?

Mr Jean-François GATELIER : je ne sais pas si ça sera un référendum.

Tout simplement, nous devons tenir compte des habitants de Sivry-Rance car c'est un projet qui les concerne en premier, et plus particulièrement ceux de Grandrieu

Ne croyez pas que 90% de la population de Grandrieu est contre l'éolien.

En tant que mandataire public, je m'efforce de lever le débat et la réflexion,

C'est beaucoup plus facile peut-être de ne rien faire, et de ne rien proposer.

Dans nos communes voisines, il y a 3 autres projets, que nous allons peut-être en avoir les conséquences, mais ce n'est pas ça qui sera déterminant.

Ce qui est déterminant, c'est l'avis technique, l'avis sur l'environnement.

38% de chance qu'il soit accordé, alors pourquoi s'exciter et faire monter les tensions de tout le monde ?

Mr Alain MARCHANDISE : le bourgmestre a le droit d'interdire les convois de passer sur le territoire et c'est terminé !

Mr Jean-François GATELIER: Monsieur Marchandise, vous êtes un vacancier de Grandrieu, le reste du temps vous êtes un sur Bruxelles.

Mr Alain MARCHANDISE: Je suis habitant de Grandrieu depuis 2008, toutes les nuits j'y habite, vous mentez, Monsieur

Mr Alain MARCHANDISE : respectez l'habitant et le nom, Monsieur. Marchandise est un nom de notoriété, il y a des magistrats, des médecins, je ne suis pas un ardennais.

(le Public hue)

Mr Jean-François GATELIER : on vous a écouté bien gré, mal gré

Mr ROQUET : (inaudible)

Mr Jean-François GATELIER : Merci Monsieur Roquet de cette compréhension, vous faites partie des habitants de Sivry-Rance qui écoutez les autres

Monsieur Marchandise est de Bruxelles et il veut nous imposer sa politique à lui à Sivry-Rance

Maintenant je ne veux pas rentrer dans ce genre de débat, je pense qu'il ne faut pas glisser dedans.

Ce qui m'a également attristé, c'est qu'à Grandrieu, il n'y a pas de péquenots, il y a des habitants qui savent réfléchir, et qui n'ont pas besoin d'habitants extérieurs pour venir les influencer, mais vous pouvez donner votre avis, on en tiendra compte.

Ils étaient là pour répondre à vos questions, ils l'ont fait et pas de manière agressive.

Il faut en arrêter là, je vous propose de passer à côté

L'administration communale vous offre le verre de bienvenue.

Et merci.

Mr Jean-François GATELIER, Bourgmestre de Sivry-Rance, clôture la séance.

